

Commune de Villeneuve-le-Roi

Le 28 décembre 2010, le Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi a adopté un vœu (*voir au verso*) établissant la position de la commune dans le cadre du débat public sur la création d'une nouvelle ligne à grande vitesse d'interconnexion au sud de la capitale.

La nécessité d'améliorer le réseau ferré à grande vitesse n'est pas remise en cause ; elle est d'ailleurs préconisée par le Grenelle de l'Environnement.

Mais la mise en oeuvre de cette nouvelle ligne doit impérativement prendre en compte son insertion environnementale, en particulier dans le secteur de Villeneuve-le-Roi.

Ses habitants subissent déjà les nuisances sonores et atmosphériques du trafic aérien de l'aéroport d'Orly, sans parler des contraintes foncières et d'urbanisme générées par cette plateforme.

En outre, un dépôt de carburants classé Seveso II est implanté sur le territoire villeneuvois, sous la trajectoire des avions et dans une zone inondable.

Enfin, la commune est traversée par trois voies ferrées qui coupent le territoire et provoquent d'importantes nuisances sonores.

Ce projet de ligne TGV considère à nouveau Villeneuve-le-Roi comme un territoire "servant", toutes les hypothèses de tracés (sans les bénéfiques) touchant notre ville.

Ce passage par Villeneuve-le-Roi sera plus ou moins impactant selon le scénario retenu. Le choix du tracé se révèle donc déterminant pour préserver la qualité de vie des Villeneuvois.

Dans ces conditions, l'hypothèse d'un tunnel reliant la future gare TGV d'Orly à celle de Sénart serait celle qui impacterait le moins notre commune. C'est donc celle que nous privilégions.

Didier Gonzales
député du Val-de-Marne
maire de Villeneuve-le-Roi



Commune de Villeneuve-le-Roi

Hôtel de Ville
Place de la Vieille Eglise
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

01 49 61 42 42
infovilleneuve@ville-villeneuve-le-roi.fr
www.villeneuve-le-roi.fr



3 HYPOTHÈSES DE TRACÉS pour le projet d'interconnexion TGV



Préserver notre cadre de vie

Le conseil municipal de Villeneuve-le-Roi s'est exprimé le 28 décembre dernier en faveur des hypothèses qui n'impactent pas l'environnement des Villeneuvois.

Or, le **tracé A** ferait passer les TGV sous toute la commune avec les nuisances que l'on peut craindre.

Le **tracé B** envisage un passage majoritairement en surface dans des secteurs déjà classés points noirs bruit (Grand Godet, Coteau) en raison du trafic ferroviaire existant. En outre, ce scénario comporte un risque d'expropriation dans le cas où les voies seraient élargies pour faire passer l'intégralité du trafic TGV d'interconnexion.

L'**hypothèse C** semble la plus pertinente au regard des enjeux environnementaux. Un tunnel serait construit entre la plateforme d'Orly (future gare TGV) et une gare TGV dans le secteur en plein développement de Sénart (Lieuxaint).

Ce tracé ne doit pas passer sous les parties urbanisées de la commune.

Notre qualité de vie n'est pas négociable

La commune de Villeneuve-le-Roi est déjà marquée par de nombreuses nuisances :

- ◆ 120 000 avions par an la survolent à très basse altitude de 6h à 23h30,
- ◆ 3 voies ferrées traversent le territoire (points noirs bruit),
- ◆ un dépôt pétrolier classé Seveso II est implanté sous les avions et en zone inondable,
- ◆ la traversée de Seine par le pont de Villeneuve est fréquemment encombrée, causant un bouchon qui remonte tout le long de la RD 32.



Les Villeneuvois sont donc opposés à la création de nuisances supplémentaires.



"Notre qualité de vie n'est pas négociable"

Pétition signée par plus d'un millier d'habitants opposés au passage du TGV à Villeneuve-le-Roi.

Aménager le sud du Val-de-Marne

L'arrivée du TGV est souvent considérée comme un formidable levier d'aménagement du territoire.



Cependant, le projet d'interconnexion TGV au sud de Paris n'envisage pour notre commune que le passage des TGV. Ainsi, comme c'est le cas pour les avions, Villeneuve-le-Roi ne récolterait que les risques et aucun bénéfice. L'implantation d'une gare TGV représente, elle, un plus pour l'aménagement d'un territoire.

Selon le projet présenté par Réseau ferré de France, il y aurait une gare dans le secteur d'Orly (4 localisations possibles) et une autre soit à Villeneuve-Saint-Georges (dans les hypothèses A et B) soit à Sénart (scénario C).

Pour ce qui concerne l'implantation d'une gare à Orly, la commune de Villeneuve-le-Roi souhaite que celle-ci soit accessible le plus facilement possible pour les Villeneuvois.

En revanche, la création d'une gare TGV à Villeneuve-Saint-Georges ne représente aucun avantage pour Villeneuve-le-Roi tant la liaison est difficile entre ces deux communes. De surcroît, les problèmes de circulation autour du pont de Villeneuve et de la RN 6 seraient accentués avec une gare TGV au centre de Villeneuve-Saint-Georges puisque deux millions de voyageurs sont susceptibles d'y accéder chaque année (par la route ou par la ligne D du RER déjà saturée).



Le pôle de Sénart, en plein développement économique et urbain, serait un meilleur lieu d'implantation de cette gare TGV. Tous les acteurs institutionnels de la Seine-et-Marne et d'une partie de l'Essonne privilégient également ce scénario.

La gare TGV de Sénart est très accessible et les terrains sont disponibles. En outre, elle permettrait d'accueillir plus de voyageurs (3,6 millions) sur la ligne d'interconnexion qu'avec une gare à Villeneuve-Saint-Georges (2,4 millions). Une gare à Villeneuve-Saint-Georges, compte tenu de la géographie des lieux, est évaluée à plus de 600 millions d'euros contre 50 à 60 pour Sénart.

Renforcer la desserte de notre commune

Le projet d'interconnexion pourra contribuer à améliorer la desserte de Villeneuve-le-Roi.

La gare RER de Villeneuve-le-Roi est l'une des seules gares de l'Ile-de-France qui n'était desservie par aucun transport en commun. Depuis, la Ville finance des lignes de bus (Centaure, Licorne, Bord de l'Eau) qui permettent d'accéder à la ligne C du RER.

Dans le cas où le scénario en tunnel vers Sénart serait choisi, le TGV laisserait des sillons libres entre Orly et Valenton (le parcours que le TGV emprunte aujourd'hui). Le député-maire de Villeneuve-le-Roi a ainsi proposé, lors du débat sur le Grand Paris, qu'un transport en commun de type tram/train puisse emprunter ces sillons ainsi disponibles sur la Grande Ceinture.

Cette ligne compléterait le réseau du Grand Paris en reliant Orly et le sud du Val-de-Marne au réseau du RER A, C et D mais également aux futures gares du Grand Paris Express.

Le vœu adopté par le Conseil municipal du 28 décembre reprend cette proposition.

La Ville demande également que la fréquence des RER en direction de Paris soit augmentée.

Enfin, le Conseil municipal a également souligné l'urgence de fluidifier le trafic sur la RN 6 à hauteur de Villeneuve-Saint-Georges pour améliorer les conditions de franchissement de la Seine.

**VOEU ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 DÉCEMBRE 2010**

Participation de la Commune aux débats publics en cours
sur l'interconnexion TGV et le Grand Paris

Considérant que deux débats publics menés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public sont aujourd'hui en cours. L'un porte sur la réalisation d'une ligne à grande vitesse dédiée qui relierait la gare TGV de Massy au réseau d'interconnexion des TGV en Ile-de-France ; il se tient du 9 décembre 2010 au 20 mai 2011. L'autre concerne l'élaboration d'un schéma d'ensemble d'un réseau de transport public par métro automatique sur le territoire. Celui a démarré le 30 septembre 2010 et s'achèvera le 31 janvier 2011.

Considérant que ces deux projets sont complémentaires. L'article 2 de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris prévoit en effet que l'une des caractéristiques de ce schéma de transport est la possibilité de raccordement à la ligne à grande vitesse Roissy Charles-de-Gaulle /Chesny Marne-la-Vallée, prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly.

Considérant que la commune de Villeneuve-le-Roi est une commune de la grande ceinture de l'agglomération parisienne. Elle a participé à la concertation touchant à l'avenir du territoire de la grande ceinture, plus que les différents tracés d'interconnexion du Réseau Ferré de France envisagent une gare à Villeneuve-le-Roi. Quant au réseau de transport du Grand Paris, la commune est également prévue au niveau de l'aéroport d'Orly.

Considérant que la commune de Villeneuve-le-Roi est soumise à des nuisances d'origines diverses : pollution de l'air, nuisances d'urbanisme dues au trafic aérien, passages de trains, ferrées, présence d'un dépôt de carburant.

Considérant qu'il n'est donc pas concevable que des nuisances supplémentaires soient synonymes de nuisances supplémentaires.

Concernant les transports et la desserte de la commune, Villeneuve-le-Roi a longtemps été desservi par une ligne régulière de bus. Aujourd'hui, des projets de ligne de bus à haut niveau de service le budget communal relie la gare aux habitants de la commune. Le seul franchissement existe dans ce sens est le pont de Villeneuve. L'existence d'un point noir du trafic ferroviaire au pont de Villeneuve.

Considérant qu'il est donc nécessaire de :

Adresser votre courrier à
Place de la Vieille Église BP
www.villeneuve-le-roi.fr

.../...

Le Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi

* demande que l'interconnexion du réseau grande vitesse au sud de l'agglomération parisienne :

- soit envisagée en préservant les territoires déjà impactés par d'autres nuisances comme c'est le cas de la commune de Villeneuve-le-Roi,
- qu'elle serve de levier à l'aménagement du sud du Val-de-Marne,
- et qu'elle soit l'occasion d'améliorer la desserte de Villeneuve-le-Roi ;

* donne sa préférence aux hypothèses d'interconnexion qui n'impactent pas l'environnement des Villeneuvois ;

* soutient le développement de l'offre de transport en commun rapide imaginée dans le cadre du Grand Paris et souhaite que ce système de transport métropolitain :

- soit maillé avec l'ensemble des réseaux de transport,
- s'appuie sur un réseau existant modernisé,
- et desserve tous les territoires, notamment le sud du Val-de-Marne ;

* demande qu'une station de la ligne 14 prolongée soit réalisée à Pont de Rungis en connexion avec le RER C ;

* demande que les sillons libérés par les TGV d'interconnexion sur la ligne Massy-Valenton soient utilisés pour mettre en place une ligne de transport en commun reliant Orly au Bourget en empruntant la ligne de la grande ceinture ;

* demande que soient mis en oeuvre les projets de modernisation de la ligne C du RER (avec notamment une augmentation des cadencements entre Villeneuve-le-Roi et Paris) et de la ligne D du RER.

* souhaite que les études d'aménagement de la RN 6 soient lancées afin d'améliorer la circulation au niveau du pont de Villeneuve.

* demande aux deux commissions particulières du débat public de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de ces remarques.

Située dans le Val-de-Marne, à 15 km au sud-est de Paris, la ville est bordée par la Seine à l'est et par l'aéroport d'Orly à l'ouest. Du plateau sur lequel est situé l'aéroport, la ville s'étire à flanc de coteau jusqu'aux berges du fleuve.

Villeneuve-le-Roi a su préserver un esprit village avec un important tissu pavillonnaire, de nombreux espaces verts, des monuments et un patrimoine anciens.

Ses 19 000 habitants sont très attachés à la qualité de vie qui règne dans la commune.